

# Règlement du championnat interclubs jeunes d'Ille-et-Vilaine 2022

## 1. Préambule

Le championnat de France interclubs jeunes comporte 4 divisions :

- Top jeunes, N1 jeunes, N2 jeunes. Ces 3 divisions sont gérées au niveau fédéral.
- N3 jeunes. Cette 4<sup>e</sup> division est gérée au niveau de la Ligue de Bretagne.

Le Comité Départemental des échecs d'Ille-et-Vilaine (CDE35) organise en parallèle **1 championnat d'interclubs jeunes en 2 phases:**

- **phase 1 qualificative pour la N3jeunes de la saison en cours**
- **phase 2 pour établir un classement pour la saison suivante.**

Ce règlement précise les particularités du championnat interclubs jeunes d'Ille-et-Vilaine. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du championnat de France interclubs jeunes de la Fédération Française des Echecs pour la division N3 jeunes.

## 2. Organisation de la compétition

### 2.1. Directeur de la compétition

Le Directeur des Jeunes du CDE35 est responsable de l'évolution de l'ensemble du championnat départemental, et en désigne le Directeur de Groupe. Il confirme les classements provisoires et établit le classement final.

### 2.2. Engagements des équipes

**Les 2 phases sont ouvertes à toutes les équipes du département.**

Le CDE35 fixe les modalités d'inscription des équipes et les communique aux responsables des clubs par courrier électronique.

L'inscription au championnat est gratuite, elle doit être faite dans les délais annoncés sur le site du CDE35.

Les ententes entre clubs ne sont pas autorisées.

### 2.3. Composition des équipes

Les équipes sont composées selon les règles qui régissent la N3j (voir règlement fédéral) sauf exceptions suivantes :

- Aucune limitation sur le nombre de joueurs mutés.
- Au cas où un club engage plusieurs équipes, le passage d'un joueur d'une équipe à l'autre est autorisé, sauf pour les rondes de la même journée.
- **En phase 1** : Chaque échiquier correspond à une catégorie d'âge :
  - 1er échiquier : U16 ou plus jeune ;
  - 2e échiquier : U14 ou plus jeune ;
  - 3e échiquier : U12 ou plus jeune ;
  - 4e échiquier : **U12 avec ELO estimé (Lent, rapide et Blitz)** ou U10 ou plus jeune.
- **Toute équipe doit être accompagnée d'au moins un adulte pendant toute la compétition.**

## 2.4. Cadence

La cadence est de :

- **En phase 1** : 50 minutes et 10 secondes par coup pour tous les échiquiers.  
Dans un match, les échiquiers 1 à 4 disputent une partie. La notation est obligatoire pour tous les joueurs avec plus de 5 min à la pendule.
- **En phase 2** : 40 minutes et 10 secondes par coup pour tous les échiquiers.  
Dans un match, les échiquiers 1 à 4 disputent une partie. La notation n'est pas obligatoire.

## 2.5. Calendrier

Pour chacune des phases le format sera choisi par le Directeur de Groupe en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les dates sont établies par le Directeur de Groupe et publiées sur le site du CDE35. La phase 2 démarrera en janvier.

Dans la mesure du possible, les rencontres auront lieu sur une demi-journée de 14 h à 18 h avec un maximum de 2 rondes par demi-journée.

Le lieu des rencontres est défini en concertation avec les référents des équipes engagées.

## 2.6. Arbitres

La personne faisant fonction d'arbitre doit être soit Arbitre Fédéral, soit avoir 16 ans ou plus et être titulaire d'une licence A et avoir l'aval du Directeur de Groupe.

Le club organisateur des rencontres se charge de trouver un arbitre.

## 2.7. Forfaits sportifs

Sauf événement exceptionnel dûment justifié reconnu par le Directeur du championnat, tout forfait d'une équipe sera sanctionné par une amende de 15 € par demi-journée (300 € en Top Jeunes, 100 € en Nationale I, 50 € en Nationale II, 25 € en Nationale III). Le forfait général d'une équipe après la publication du calendrier est sanctionné par une amende de 50 €.

# 3. Classements

## 3.1. Phase 1 : Montée en N3j

Les 2 équipes arrivées en tête de la phase 1 sont qualifiées pour la division N3 jeunes de la même saison. Le championnat N3j suit immédiatement cette phase.

En cas de refus de montée, la place est proposée à l'équipe qui suit en respectant l'ordre du classement établi par le Directeur de Groupe.

Les équipes qui ne sont pas qualifiées ou repêchées peuvent s'engager dans la phase 2 du championnat départemental.

## 3.2. Phase 2

Le classement à l'issue de la phase 2 servira de référence pour la constitution des divisions du championnat départemental de la saison suivante.